



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 25 mai 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation du Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer pour la mandature 2012/15, Patrick Trillon proposé à la présidence

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 24 mai 2012 sous la présidence de Julien Turenne, sous-directeur des produits et marchés à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) au ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le président de séance a procédé à l'installation du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées pour la nouvelle mandature 2012/15.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, les membres du Conseil ont rendu un avis en vue de la désignation de leur président. Le Conseil a ainsi proposé au ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire de reconduire Patrick Trillon, président de l'Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT) à la présidence du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées. Sa nomination sera officialisée par un arrêté signé du ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Patrick Trillon a tenu à remercier les membres du Conseil pour cette confiance renouvelée et le travail fructueux accompli au sein des Conseils de ces dernières années, grâce à l'implication de l'ensemble des familles professionnelles.

À l'occasion de ce Conseil, FranceAgriMer a également communiqué aux professionnels les dernières données économiques disponibles dans ses services sur la filière des fruits et légumes.

Situation sur les produits de printemps

Les produits de printemps ont été perturbés par une météo pluvieuse et froide, qui a ralenti la consommation en avril. En asperge et en fraise, le marché est resté équilibré du fait d'un retard dans la maturité des fraises et d'une constance de l'offre en asperge. Les marchés de la tomate et du concombre ont été mieux orientés en mai, grâce à une augmentation de la consommation et à une baisse de la concurrence européenne.

Pour en savoir plus : *Note de conjoncture fruits et légumes, mai 2012*

Achats de fruits et légumes frais (hors pomme de terre) par les ménages français en 2011

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la synthèse du bilan 2011 des achats de fruits et légumes frais (hors pomme de terre) par les ménages français pour leur consommation à domicile. Ces données sont issues du panel Kantar Worldpanel, qui mesure les achats de 12 000 ménages représentatifs de la population française pour leur consommation à domicile. Les achats effectués hors domicile (restauration commerciale et collective) et sur les lieux de vacances en sont exclus. Ce panel est cofinancé par FranceAgriMer, par l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel), le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (Ctifl) et le comité national interprofessionnel de la pomme de terre (Cnipt).

Pour en savoir plus : *Achats de fruits et légumes frais par les ménages français. Bilan 2011*

Étude qualitative sur la concurrence entre les fruits du point de vue des consommateurs

Les membres du Conseil ont également pris connaissance de la synthèse des résultats d'une étude qualitative sur la concurrence entre les fruits du point de vue des consommateurs. Cette étude, réalisée par le cabinet Segments en mars et avril 2012, pour le compte de FranceAgriMer, vise à mieux appréhender le comportement des consommateurs français.

À noter, les principaux enseignements de cette étude :

- l'attachement des consommateurs à la notion de saison : un repère essentiel pour s'assurer de la qualité gustative des fruits et maîtriser leur budget ;
- la bonne connaissance par les consommateurs de la saisonnalité des fruits ;
- les attentes des consommateurs pour un choix élargi, notamment par un travail sur les variétés ;
- enfin, le souhait des consommateurs de donner la priorité aux fruits français.

Pour en savoir plus : *Synthèse de l'étude qualitative sur la concurrence entre les fruits du point de vue des consommateurs. FranceAgriMer 2012*

Rénovation du verger : un nouveau dispositif pour la campagne 2012/13

Les modalités de mise en œuvre de la mesure « rénovation du verger », gérée par FranceAgriMer, ont fait l'objet d'une réflexion destinée notamment à simplifier la gestion de l'aide, à compter de la campagne 2012/13. Cette mesure vise à améliorer la compétitivité de la production française de fruits, au travers d'une aide aux investissements de rénovation du verger, incitant au renouvellement variétal en rapport avec les exigences techniques, sanitaires et économiques de la filière fruitière ainsi qu'à la maîtrise des conditions de production.

Afin de sécuriser les demandes susceptibles d'être introduites pour la campagne 2012/13 dans le cadre de la circulaire Viniflor n°2008/12 du 21 décembre 2008 modifiée, relative au financement de certaines dépenses de rénovation du verger, il avait été mis un terme à l'application de cette circulaire pour la campagne 2012/13, ainsi qu'à la décision AIDES/SAN/D 2011-55 du 20 octobre 2011 concernant la mise en œuvre par FranceAgriMer d'un programme relatif au financement de certaines dépenses de rénovation de vergers pour le maintien dans de bonnes conditions économiques de certaines exploitations touchées par le virus de la Sharka.

Un groupe de travail, issu de la Commission « rénovation du verger » de FranceAgriMer, s'est réuni régulièrement, afin d'élaborer des propositions pour la mise en place d'un nouveau dispositif pour la campagne 2012/13.

Les travaux de ce groupe se sont concrétisés dans un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relatif à la mise en œuvre d'un programme concernant le financement de certaines dépenses de rénovation de vergers, qui précise les modalités du nouveau dispositif applicable dès la campagne 2012/13 (critères d'éligibilité, modalités de calcul de l'aide, procédures de dépôt des demandes, de constitution et d'instruction des dossiers et de versement des aides accordées par FranceAgriMer au titre de la plantation du verger).

Ce projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relatif à la mise en œuvre d'un programme concernant le financement de certaines dépenses de rénovation de vergers a reçu un avis favorable du Conseil spécialisé.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées se réunira le 5 juillet 2012 en Avignon.

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr